

MOUVEMENT EUROPEEN  
Association Internationale  
rue Duquesnoy 14  
1000 BRUXELLES

CF/P/66

CONFERENCE INTERNATIONALE

L'INFLATION EN EUROPE

C O N C L U S I O N S

adoptées par la Conférence

LUCERNE, les 14 et 15 novembre 1974

I. La situation économique de la Communauté se caractérise à l'heure actuelle par une forte inflation, dont les taux varient fortement d'un pays à l'autre (de 7,5 à 20 %), par une tendance au ralentissement conjoncturel de l'activité économique, qui s'accompagne d'une augmentation du chômage et, pour la plupart des pays membres, par un déficit important de la balance des paiements courants.

Les perspectives d'évolution des prix pour 1975 restent préoccupantes aussi bien en ce qui concerne le rythme de hausse des prix pour l'ensemble de la Communauté, que la dispersion des taux d'inflation.

La lutte contre l'inflation ne saurait donc se relâcher :

- si les pays membres de la Communauté veulent éviter la dislocation de leurs mécanismes économiques et financiers ainsi que l'accentuation des tensions sociales;

- s'ils veulent maintenir à l'intérieur de l'Europe de l'Ouest une liberté des échanges commerciaux qui conditionne le dynamisme des industries et la sécurité de l'emploi;

- s'ils veulent obtenir sur le plan international les concours financiers qui leur sont indispensables pour redresser progressivement leurs balances de paiements affectées par la hausse du prix du pétrole;

- s'ils veulent sauvegarder les chances de réalisation de l'Union Européenne prévue par la Conférence au Sommet de Paris d'octobre 1972.

II. En dépit des progrès déjà réalisés au sein de la Communauté en vue d'une plus étroite coordination des politiques économiques et monétaires, les pays membres ont jusqu'ici réagi trop souvent en ordre dispersé, devant les difficultés auxquelles ils ont eu à faire face et n'ont pu s'accorder sur une stratégie commune de lutte contre l'inflation. Le flottement des monnaies au sein de la Communauté n'a pas amélioré la situation des pays déficitaires ni réduit le surplus des pays en excédent; il a même été, dans plusieurs pays, un facteur d'aggravation de l'inflation.

Il apparaît donc indispensable que les pays de la Communauté mettent en oeuvre une stratégie de lutte contre l'inflation, reposant sur la combinaison de politiques nationales orientées à des buts conjointement définis et de politiques communes exprimant la solidarité des Etats membres.

- a. Les politiques nationales ne peuvent être identiques car elles doivent s'adapter aux structures économiques et sociales respectives des pays membres et aux conditions de la croissance dans les diverses économies. Elles doivent par ailleurs tenir compte de l'incidence que les politiques de stabilisation pourraient avoir sur le niveau de l'emploi, dans certains pays, où le phénomène du chômage est plus particulièrement ressenti.

Dans les pays où le rythme d'inflation reste élevé, ces politiques devraient comporter à la fois une restriction du crédit et une gestion budgétaire rigoureuse. Elles devraient rechercher le concours des partenaires sociaux pour obtenir une modération de l'évolution des revenus permettant une stabilisation temporaire du pouvoir d'achat nécessaire à la fois au retour à la stabilisation des prix et au redressement de la balance des paiements. Elles n'excluent pas une action budgétaire sélective en faveur des investissements collectifs et des mesures d'aide aux personnes dont les revenus sont le plus affectés par la hausse des prix.

Dans les pays où le rythme d'inflation est relativement moins important et où la balance des paiements se solde par un excédent, la politique de stabilisation pourrait être assouplie dans une mesure telle que cet assouplissement ne provoque pas une relance de l'inflation. Ainsi ces pays apporteraient-ils leur contribution à un meilleur équilibre économique à l'intérieur de la Communauté.

- b. Les politiques nationales établies conformément aux orientations à court et moyen terme définies par la Communauté seraient soutenues par une action de solidarité communautaire qui pourrait se concrétiser dans trois domaines :
  - Le maintien de relations de change aussi stables que possible entre les monnaies des Etats membres grâce à une coordination plus étroite des politiques monétaires internes, des interventions concertées des banques centrales et des mécanismes de solidarité monétaire et financière;

- La mise en oeuvre d'une politique active de l'emploi et d'adaptation des structures productives grâce à des interventions accrues du Fonds Social et grâce à la création d'un Fonds Régional susceptible de stimuler le développement des régions les moins favorisées de la Communauté;
  - L'élaboration de méthodes permettant à la Communauté de jouer un rôle propre et actif dans le recyclage des "petro-dollars" et dans le développement de relations commerciales et financières organisées avec les pays exportateurs de pétrole.
- c. Les actions ainsi entreprises sur le plan national et sur le plan communautaire permettraient de rétablir les conditions nécessaires à la reprise de la marche vers l'Union économique et monétaire et d'accroître ainsi à plus long terme la cohésion de la Communauté.

IIII. La lutte contre l'inflation intéresse à la fois les pays membres de la Communauté et les autres pays européens liés à eux par des accords de libre-échange.

Ainsi apparaît-il souhaitable que se développe une large concertation européenne sur les plans commercial, monétaire et financier, à l'occasion des consultations régulières entre pays de la Communauté et pays de l'AELE ou dans tout autre cadre approprié, afin de maintenir en Europe occidentale une zone de liberté des échanges et de stabilité monétaire.

---